



**Séance extraordinaire du conseil municipal  
Mardi le 11 avril 2017**

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth tenue ce onzième 11<sup>ème</sup>) jour d'avril deux mille dix-sept (2017) à dix-neuf heures (19h00), au 12 rue de l'Église, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Mesdames:	Hélène Laboissonnière, maire Guylaine Pelletier, conseillère siège 1
Monsieur :	Yvan Bouchard, conseiller siège 2 Siège 3 vacant
Monsieur :	Jean Bernier, conseiller siège 4
Monsieur :	Gilles Gagnon, conseiller siège 6
Absence motivée	Madame Léda Villeneuve, conseillère siège 5

Formant quorum sous la présidence de Madame Hélène Laboissonnière maire; Madame Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire trésorière, fait fonction de secrétaire. Madame le maire déclare la séance ouverte à 19h00, souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour de la session extraordinaire
3. Abolition d'un poste
4. Mise en vente de matériel
5. Levée de la séance extraordinaire

**Avis de convocation**

Considérant les articles 152 et 158 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ) ;

Considérant que la Directrice générale et secrétaire-trésorière déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 6 avril 2017, incluant les membres absents, le cas échéant, conformément à l'article 156 du CMQ ;

Considérant l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal ;

Considérant le dépôt du Rapport de signification;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

**Rés.081-2017      Adoption de l'ordre du jour de la session extraordinaire**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

**Rés.081-2017      Abolition d'un poste**

ATTENDU QUE le nom du poste comporte plusieurs appellations dont :  
Inspecteur municipal, inspecteur municipal et de voirie, inspecteur de voirie, employé de voirie, employé des travaux publics, employé municipal;

ATTENDU QUE pour simplifier le libellé de cette résolution, le terme « employé des travaux publics » sera utilisé;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth a procédé à une analyse du poste d'employé des travaux publics ainsi qu'une réorganisation de son administration;

ATTENDU QUE le poste d'employé des travaux publics est surnuméraire;

ATTENDU QUE, les travaux de voirie locale sont confiés à l'externe;

ATTENDU QUE le poste d'employé des travaux publics sera aboli par cette réorganisation;

ATTENDU QUE l'employé des travaux publics, monsieur Bertrand Ouellet sera rencontré le 12 avril 2017 pour l'informer de ladite abolition du poste;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Pelletier  
Et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth abolisse le poste d'employé des travaux publics en date du 12 juin 2017;

QU'UN préavis de huit (8) semaines soit signifié à l'employé des travaux publics;

QUE les droits et privilèges conférés par le contrat de travail signé avec l'employé des travaux publics de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth cessent immédiatement de s'appliquer pour ce poste;

QUE la directrice générale secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à cette décision.

À la demande de monsieur le conseiller Yvan Bouchard, cette proposition est mise au vote.

VOTENT POUR LA PROPOSITION: madame Guylaine Pelletier, monsieur Yvan Bouchard, monsieur Jean Bernier, monsieur Gilles Gagnon  
VOTENT CONTRE LA PROPOSITON: aucun vote contre

Cette résolution est donc adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

**Rés.082-2017**

**Mise en vente de matériel**

ATTENDU QUE, les travaux de voirie locale sont confiés à l'externe;

ATTENDU QU'EN vertu de la résolution 081-2017, le poste d'employé des travaux publics est aboli;

ATTENDU QU'Il devient inutile de conserver le matériel roulant de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale secrétaire-trésorière établisse un prix de départ;

QUE la directrice générale secrétaire-trésorière procède avec prix de départ à la vente par soumission cachetée au plus offrant;

QUE la directrice générale secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à cette résolution.

ADOPTÉE

**Rés.083-2017**

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon  
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la séance extraordinaire soit levée à dix-neuf heures vingt-huit (19h28).

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale, secrétaire trésorière

Je, Hélène Laboissonnière, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Initiales